



# APPERIODIQUE

N° 118

PERIODIQUE TRIMESTRIEL DE L'APPER-HAINAUT

Association de Parents pour la Protection des Enfants sur les Routes A.S.B.L.

Président d'honneur :

Serge Duhayon

Editeur responsable :

Claude Grolet (*Président*)

Rue Wibault-Bouchart, 24B  
7620 Bléharies - Tél.: 069 34 67 24

Courriel : [infos@apper-ht.be](mailto:infos@apper-ht.be)

Site : [www.apper-ht.be](http://www.apper-ht.be)



Le printemps est arrivé ...  
Mais le risque routier n'est pas parti avec l'hiver ...



### Les beaux jours sont arrivés, mais le risque routier n'est pas parti avec le mauvais temps.

Malgré la tombée de la nuit plus tardive au printemps, le risque pour les enfants piétons d'avoir un accident de la route reste élevé.

Pour limiter les risques d'accident, apprenez à votre enfant les règles de sécurité routière : utiliser les passages pour piétons, regarder à gauche et à droite avant de traverser, attendre que le feu soit vert... Et efforcez-vous d'appliquer ces règles lorsque vous l'accompagnez.

Avec l'arrivée des beaux jours, vous avez envie de prendre le vélo, le cyclomoteur ou la moto pour vos déplacements quotidiens ou pour des balades printanières. Seul ou en groupe, vous devrez prendre des précautions et respecter un certain nombre de règles de comportement et de conduite pour vous déplacer en toute sécurité.

- **Cyclistes** : Méfiez-vous en permanence des angles morts. En ville, ne vous arrêtez pas au niveau du rétroviseur d'une voiture ni à l'aplomb d'un véhicule lourd (bus, camion, camionnette). Ne doublez jamais un véhicule lourd par la droite. **Dans chacune de ces situations, le conducteur ne vous voit pas.**

- **Cyclomotoristes et motocyclistes** : Vérifiez le bon état de marche de votre véhicule et notamment le gonflage des pneus. Pensez à vous protéger (casque homologué et sanglé, vêtements couvrant bras et jambes et munis d'équipements réfléchissants). Anticipez le comportement des autres usagers et ne surprenez pas les automobilistes par des accélérations brusques.

Soyez aussi particulièrement attentifs à l'état de la route celle-ci pouvant avoir été endommagée par les intempéries de l'hiver et veillez à toujours contrôler votre vitesse.

- **Automobilistes** : Soyez particulièrement attentifs à la vulnérabilité des deux-roues motorisés, notamment lors de manœuvres ou de changement de direction, n'oubliez jamais de mettre votre clignotant. Contrôlez dans vos rétroviseurs extérieurs ou en tournant la tête qu'aucun d'entre eux ne se trouve dans l'angle mort.

Ne perdez pas de vue que les motards n'ont pas de carrosserie. Ils sont donc plus fragiles sur les routes. Un motard court beaucoup plus de risques qu'un automobiliste d'être tué ou gravement blessé dans un accident.

La sécurité des usagers de la route, y compris les piétons, est de la responsabilité de chacun. Veillons à ce que chacun puisse profiter du beau temps en toute sécurité.

Le Président

## Sommaire

Editorial .....	2
Activités du Code Vivant .....	3
Les centristes ... Encore et toujours .....	4
En panne sur l'autoroute en Wallonie .....	4
Laisser son moteur tourner à l'arrêt .....	5
Un véhicule prioritaire approche ... Que faire ? .....	6 - 7
Aller à l'école à vélo .....	8
Les cyclistes ... De front ou en file indienne ? .....	9
Jeu-test N° 118 .....	10
Résultats du jeu-test N° 117 .....	10
APPERIODIQUE	
Infos générales .....	11
Vous souhaitez nous aider .....	11

# TAHON S.A.



## Produits pétroliers Charbons - Gaz Test citernes

Prés sous la Ville, 2 7620 HOLLAIN

Tél. **069 444144**

## Activités du code vivant



Avec le retour des beaux jours les activités du " CODE VIVANT " ont repris dans les écoles de la province du Hainaut depuis le 15 mars.

Jusqu'à la fin du mois de juin ce ne sont pas moins de 32 jours d'activités dans 15 écoles qui sont programmés.

Pour répondre à cette importante demande des écoles et assurer l'ensemble des prestations prévues nous avons un besoin urgent de nouveaux bénévoles pour renforcer notre équipe actuelle.

Aussi si vous disposez de quelques heures de libres n'hésitez pas à venir nous rejoindre ! Les déplacements se font avec notre camionnette et les repas du midi sont fournis.

Pour tout renseignement vous pouvez contacter notre secrétaire :

Madame Roxane COLINET

Par téléphone au 069.34.67.24 -

( En cas d'absence laissez un message et nous vous rappellerons )

Par mail: [infos@apper-ht.be](mailto:infos@apper-ht.be)

### Calendrier de nos prochaines activités du " CODE VIVANT "

Ecole Communale	7890 Wodecq	15 mars
Ecole " Les Colibris "	7500 Tournai	21 - 22 - 25 - 26 mars
Athénée Royal	6230 Pont-à-Celles	27 mars
Semaine mobilité " Salle communale "	7900 Leuze-en-Hainaut	1 - 2 - 4 - 5 avril
Ecole " Saint Eloi "	7503 Froyennes	23 - 26 avril
Ecole " Notre Dame "	7090 Braine-le-Comte	25 avril
Ecole Communale	7620 Guignies	29 - 30 avril
Ecole Communale	7621 Lesdain	6 - 7 - 9 - 10 mai
Ecole " Paris "	7500 Tournai	13 - 14 - 16 mai
Ecole Communale	7623 Rongy	20 - 21 - 23 - 24 mai
Ecole Communale	7640 Peronnes	3 juin
Ecole " Les Cèdres "	7340 Colfontaine	6 juin
Institut " Saint André "	7500 Tournai	11 - 24 juin
Ecole Communale	7861 Papignies	20 juin
Journée de l'Enfance	7760 Celles	27 juin



**Votre réussite :  
Notre ambition**

[www.dekegeleer.be](http://www.dekegeleer.be)

## RESIDENCE

### «LE VAL BRUNEHAUT»



MAISON DE REPOS ET DE SOINS POUR PERSONNES AGEES  
VALIDES — SEMI-VALIDES — INVALIDES

- Animation - Excursions par autocar personnel
- Personnel qualifié
- Surveillance jour et nuit
- Service social
- Diverses activités d'occupation

DIRECTION  
M. et M<sup>me</sup>  
J. NAVEAU-VAN MOER

Rue de Rongy, 10 - 7620 JOLLAIN  
Tél. 069/34.46.55 - Fax 069/34.64.84

## Les centristes ... Encore et toujours ...



A partir du 1<sup>er</sup> avril l'amende pour les " centristes " est doublée.

Elle passe de 58 € à 116 €.

Dans notre numéro 116 nous abordions déjà la problématique des squatteurs de la bande du milieu qui ont le don d'agacer les autres usagers de l'autoroute.

A partir du 1<sup>er</sup> avril ( et ce n'est pas un poisson ) ce comportement sera plus sévèrement verbalisé. Cette infraction passe du 1<sup>er</sup> degré au 2<sup>e</sup> degré et elle sera donc au même niveau que le fait de dépasser par la droite rétablissant, en quelque sorte, une certaine équité.



Pour l'Institut Vias pour la sécurité routière, les deux comportements, le dépassement par la droite et le fait de rester sur la bande du milieu, sont liés.

C'est parce que des automobilistes restent sur la bande du milieu que d'autres les dépassent par la droite.

" Il faut que le code de la route soit cohérent ", déclare Benoît Godart, le porte-parole de Vias. " Si vous punissez plus sévèrement quelqu'un qui dépasse par la droite que quelqu'un qui provoque cette infraction en restant sur la bande du milieu, cela ne va pas. Il fallait donc que l'amende soit la même. Par contre, la police ne va pas sanctionner tous ceux qui restent sur la bande du milieu pour dépasser quelques camions le matin dans les embouteillages ".

Selon un sondage réalisé par Vias, squatter la bande du milieu est le comportement jugé le plus irritant sur les routes et ces amendes plus élevées sont une avancée mais cela ne résoudra pas tout.

" Cela ne va pas régler le problème. Il faut que le risque de se faire contrôler existe. On espère une prise de conscience de la part des automobilistes mais il faudrait intensifier les contrôles sur les routes ", conclut Benoît Godart.

## En panne sur l'autoroute en Wallonie ...



Vous êtes en panne sur une autoroute wallonne, ou sur une grande nationale de type autoroutier, depuis le 2 janvier 2019 vous pouvez utiliser le numéro 112 pour demander l'aide d'une dépanneuse.

En appelant le 112 après une panne, la centrale pourra envoyer un dépanneur via la plateforme informatique SIABIS.

Cette plateforme informatique SIABIS permet de localiser le dépanneur le plus proche et disponible, l'objectif étant de libérer dès que possible les voies de circulation. Avec ce recours au numéro d'appel 112, on espère garantir l'arrivée d'un dépannage en moins de 30 minutes.

La mise en place de ce projet est jumelée à un forfait dépannage. Si vous êtes couvert par une assurance " assistance " votre assurance prendra directement en charge le dépannage.

Pour les véhicules qui ne sont pas couverts par un contrat d'assistance, pour éviter les abus, introduction d'un tarif de dépannage unique :

- 150 € la journée ( de 7 H à 19 H ) en semaine
- 225 € la nuit, le week-end et les jours fériés.

R.C.



## Laisser son moteur tourner à l'arrêt ...



**Laisser son moteur tourner à l'arrêt est, depuis le 1er mars, une infraction environnementale en Wallonie.**

**VOUS NE  
ROULEZ PAS?  
COUPEZ  
LE MOTEUR**



C'est une mauvaise habitude chez beaucoup de conducteurs de laisser tourner le moteur le temps de passer un coup de fil, de faire une petite course ou encore lorsque l'on attend les enfants à la sortie de l'école.

Pourtant l'infraction n'est pas nouvelle, l'article 8.6 du Code de la route stipule que : " *Les conducteurs doivent veiller à ne pas laisser le moteur en marche au point mort sauf en cas de nécessité* ". Cet article, entré en vigueur en 2014, en laisse plus d'un dubitatif, notamment à cause de la phrase " *sauf en cas de nécessité* " qui reste très vague et laisse la porte ouverte à tout un tas d'interprétations.

Jusqu'à présent, cette infraction n'était pas une priorité pour les forces de l'ordre, mais depuis le 1er mars cela est devenu une infraction environnementale.

Dorénavant ce ne sont plus seulement les policiers qui seront habilités à verbaliser ce type de comportement, mais aussi les agents constatateurs régionaux et communaux compétents pour les infractions liées à l'environnement.

Cette mesure aura aussi des vertus en termes de santé publique. Car on émet logiquement plus de CO2 en laissant tourner son moteur qu'en le coupant. L'argument financier n'est pas non plus à négliger : laisser tourner son moteur plus de dix secondes consomme plus en carburant que de le redémarrer.



Laisser tourner son moteur est donc non seulement nuisible à l'environnement, mais aussi pour notre santé, ainsi que pour notre portefeuille. En Belgique, la pollution de l'air cause chaque année quelque 9000 décès.

Aujourd'hui, la technologie fait le travail pour vous. De nombreux véhicules sont en effet équipés du système " start/stop " qui coupe le moteur quand le véhicule est au point mort et le relance dès que vous passez une vitesse pour redémarrer. Dans ce cas, pas de souci, votre véhicule respecte la loi pour vous !

**CBR**  
HEIDELBERGCEMENT Group

IMAGINEZ LES FORMES D'UN MONDE PLUS BEAU

CBR Antoining  
Rue du Coucou  
7640 Antoining  
Tél. 069 44 65 11 Fax 069 44 37 22  
www.cbr.be

TOUTES FOURNITURES DE CHAUFFAGE CENTRAL  
SANITAIRE - ADOUCISSEURS D'EAU

**DEPANNAGE - ENTRETIEN**

**HAINAUT**

**CHAUFFAGE**

Z.I. Tournai Ouest 1  
25, rue de la Terre à Briques · 7522 TOURNAI (Marquain)  
**Tél. (069) 35 13 93**  
Devis gratuit et sans engagement sur simple demande

## Un véhicule prioritaire approche ... Que faire ?



Ambulances, véhicules de pompiers et voitures de police doivent souvent se frayer un passage alors qu'ils sont dans des situations d'urgence où chaque seconde compte. Il est dès lors capital que les autres usagers sachent comment bien se comporter à l'approche de ces véhicules et connaissent les règles de circulation qui s'appliquent en pareilles circonstances.

### Véhicules prioritaires, gyrophares et sirènes, quelques précisions utiles.

#### Quels sont les véhicules prioritaires ?

Le code les définit comme étant munis d'un ou plusieurs feux bleus clignotants et d'un avertisseur sonore spécial !



Outre les véhicules des services de police, voici la liste des véhicules considérés comme prioritaires :

- Les véhicules du Service Public Fédéral Justice affectés aux transports de détenus et aux missions du service ;
- Les véhicules de service des Gouverneurs de province ;
- Tous les véhicules de secours y compris les pompiers, les ambulances, mais aussi les véhicules des services des eaux, gaz, électricité, matières radio-actives.



Ne sont pas repris dans cette liste :

- Les véhicules personnels des médecins (même lorsqu'ils se déplacent pour une urgence) ;

- Les véhicules d'urgence médicale sans être une ambulance ;
- Les véhicules particuliers ou de services de soins à domicile ;
- Les véhicules accompagnés d'un véhicule prioritaire (transports de fonds...)

#### Véhicules prioritaires dans quels cas et sous quelles conditions ?

- **Gyrophare et sirène** : en cas de mission urgente, les gyrophares et la sirène seront utilisés, en cas de mission non urgente, seuls les gyrophares peuvent être utilisés.
- **Qu'est-ce qu'une mission urgente** : il appartient aux conducteurs de véhicules prioritaires d'évaluer le caractère urgent de leur mission.
- **Les conducteurs de véhicules prioritaires exemptés du respect de certaines dispositions du code de la route en cas de mission urgente, mais à condition de ne pas mettre en danger les autres usagers** :
  1. Peuvent franchir le feu rouge à condition d'avoir préalablement enclenché la sirène et marqué l'arrêt au feu.
  2. Ne sont pas tenus au respect des limitations de vitesse.
  3. Peuvent couper des groupes d'usagers comme des rangs, des cortèges, les participants d'une course cycliste...
  4. Peuvent circuler sur les bandes "bus" ou les sites franchissables.
  5. Sont dispensés du port obligatoire de la ceinture de sécurité.

**Mais tout n'est pas permis comme** : ignorer le signal-STOP et le triangle sur pointe, emprunter un sens interdit, rouler sur le trottoir ou la piste cyclable, franchir une ligne blanche continue, ne pas utiliser ses clignotants.

Chaque mois en Belgique, on dénombre 6 tués ou blessés dans des accidents impliquant des ambulances. Ce nombre est plus élevé encore avec des véhicules de police.

L'institut Vias a réalisé une enquête auprès d'un échantillon représentatif de la population belge sur la connaissance des règles concernant les véhicules prioritaires.

### **Rencontrer un véhicule prioritaire : Une situation courante**

Il s'agit d'une situation que la plupart des usagers rencontrent couramment. Si beaucoup de conducteurs affirment rester calmes, près d'un conducteur sur dix (8%) stresse quand il entend un véhicule prioritaire approcher. Les jeunes conducteurs (22%) sont 4 fois plus nombreux à être stressés que les plus de 35 ans (5%).

### **Un quart des conducteurs ne sait pas exactement quoi faire**

Dès qu'un conducteur entend retentir la sirène d'un véhicule prioritaire, il doit libérer le passage sur-le-champ, céder la priorité et s'arrêter au besoin. Mais souvent il ne sait pas précisément ce qu'il doit faire et le véhicule prioritaire perd alors un temps précieux.

Sur autoroute, et certainement lorsqu'il y a des embouteillages, les services de secours sont autorisés à emprunter la bande d'arrêt d'urgence, mais ils ne le font pas souvent, car ils risquent d'être bloqués par des véhicules en panne ou qui y roulent. 1 Belge sur 7 (15%) estime alors que la meilleure manière de laisser passer des véhicules prioritaires sur autoroute est de tous se déporter sur la droite et de libérer la bande de gauche. Ce n'est pas le cas ! La façon la plus efficace de laisser passer les services de secours est de libérer un " couloir " entre les deux bandes les plus à gauche. Les voitures sur la bande de gauche se placent alors à l'extrême gauche et celles sur la bande d'à côté serrent leur droite.

Un peu moins de 3 Belges sur 4 (72%) trouvent que ce principe du " couloir de sécurité " est la méthode la plus indiquée. Cette pratique est davantage appliquée en Flandre (80%) qu'en Wallonie (62%). En Allemagne, par exemple, ce principe est bien intégré depuis longtemps. En principe, il sera explicitement repris dans le nouveau code de la route qui entrera en vigueur en 2021.



### **Brûler un feu rouge lors d'une mission urgente : D'abord s'arrêter !**

Dans le cadre de leurs missions, les véhicules prioritaires ont plusieurs droits, notamment celui de dépasser les limitations de vitesse. Cependant, 4 Belges sur 10 (37%) ignorent que cette règle s'applique aussi dans une zone 30.

Autre privilège : pouvoir passer au rouge aux carrefours, à condition toutefois de s'arrêter. Or moins d'1 Belge sur 5 (18%) connaît exactement les droits et devoirs d'un véhicule prioritaire lors d'une intervention urgente, à savoir que le gyrophare **ET** la sirène doivent être utilisés et que le véhicule prioritaire doit d'abord marquer l'arrêt avant de franchir le carrefour. 1 Belge sur 6 (17%) pense que le véhicule prioritaire peut franchir le feu rouge uniquement avec le gyrophare bleu allumé, du moment qu'il est prudent.

Source : Police et Institut Vias

### **Cinq conseils pour fluidifier le passage des véhicules prioritaires**

1. N'utilisez pas d'oreillettes au volant et ne mettez pas non plus la musique trop fort.
2. Restez calme et ne freinez pas brusquement. Déportez-vous complètement sur la droite dès que vous pouvez le faire en toute sécurité.
3. Dans les embouteillages, appliquez le principe " du couloir de sécurité ".
4. Ne vous engagez jamais dans un carrefour que vous pourriez bloquer. C'est non seulement interdit mais vous pourriez en plus gêner considérablement les véhicules prioritaires.
5. Ne vous arrêtez jamais sur la route ou dans un virage. L'arrêt peut se faire à condition que vous vous rangiez sur le côté.



La sécurité est la première préoccupation des parents et beaucoup de parents se demandent s'ils peuvent laisser aller leur enfant seul à vélo à l'école. Il n'est pas évident de savoir à quel moment l'enfant est prêt pour emprunter à vélo les trajets entre le domicile et l'école.

Il faut aussi voir le degré de maturité de l'enfant et son expérience du vélo.

Est-il capable de regarder derrière lui et de mettre le bras pour indiquer un changement de direction ?

D'autres facteurs doivent aussi être pris en considération :



Certainement pas avant 7/8 ans et dans ce cas les enfants doivent être accompagnés d'un adulte cycliste.

Pour rouler seul, à 11/12 ans, l'enfant doit être bien préparé. Tout d'abord, il faut bien analyser les difficultés et effectuer, à plusieurs reprises, le trajet avec lui afin de lui montrer les dangers de certains endroits et comment y faire face.

La rue n'est pas un terrain de jeu alors que les enfants ont souvent tendance à la considérer comme cela (c'est ce que nous constatons lors de nos animations dans les écoles). Les enfants n'ont pas la même notion du danger que les adultes, ils ne savent pas évaluer la vitesse des véhicules qui les entourent ni la leur avant d'aborder les carrefours.

- l'infrastructure routière avec la présence éventuelle de pistes cyclables,

- la densité du trafic sur le trajet emprunté.

- la météo ; rouler à vélo par temps de pluie est beaucoup plus dangereux que par temps sec.

- les heures, de jour ou de nuit, auxquelles seront effectués les trajets.

Et afin de laisser votre enfant prendre la route en toute sûreté, il est impératif de l'équiper lui et son vélo avec des accessoires adéquats tels qu'un casque, un feu de signalisation avant et arrière, une sonnette et certainement un gilet fluo, même de jour, pour être bien visible des autres usagers.

R.C.

Les effets bénéfiques d'aller à l'école à vélo.

Avec de bons conseils et une pratique rigoureuse des règles de sécurité, laisser son enfant prendre son vélo sur les trajets scolaires est complètement bénéfique.

Pratiquer le vélo pour se rendre à l'école et en revenir entraîne une réelle différence sur la santé de vos enfants. C'est une activité physique très saine. Les professionnels de la santé s'accordent pour dire que les enfants ont besoin d'au moins une heure d'activité physique par jour. Pourtant la réalité est tout autre. Il semblerait que cela soit le cas pour seulement un enfant sur deux. Les causes en sont multiples et bien connues : télévision, téléphone portable, ordinateur, console de jeux et l'habitude de prendre la voiture même sur de très courtes distances !

Aller à l'école à vélo est un très bon moyen de garder la forme et de se dépenser.

La pratique régulière du vélo améliore considérablement les chances de votre enfant d'avoir une vie en bonne santé. Le manque d'activité physique est l'une des principales causes des maladies du cœur.

Les enseignants font le constat que les enfants qui se rendent à l'école à pied ou à vélo sont plus vifs et prêts à étudier que ceux qui arrivent en voiture.

Ensuite, c'est une manière de les responsabiliser. Laisser ses enfants se rendre à l'école à vélo, c'est leur permettre d'avoir plus confiance en eux et de devenir indépendants. La plupart des enfants aiment le sentiment de liberté que la pratique du vélo leur procure.





Avec le retour des beaux jours, nous allons certainement rencontrer de ces groupes de cyclistes avec lesquels il faudra partager la route.

Certains automobilistes sont mécontents de ces cyclistes qui roulent à plusieurs de front, et qui, pour eux, feraient de l'obstruction en ne se mettant pas en file indienne.

D'où cette question qui revient régulièrement : quand les cyclistes peuvent-ils rouler à deux de front sur la chaussée ?

Pour commencer, il faut faire la distinction entre les groupes de moins de 15 cyclistes et ceux de 15 cyclistes et plus.

### Pour les groupes de 15 cyclistes et plus.

Pour ces groupes, la réponse est simple : ils peuvent en permanence rouler à deux de front, mais à condition de rester groupés. De plus, rappelons que ces groupes de 15 cyclistes et plus ne sont pas non plus obligés d'emprunter les pistes cyclables, au contraire des groupes de moins de 15 cyclistes.

### Pour les plus petits groupes, de 2 à 14 cyclistes.

Pour ces groupes, il faut par contre distinguer si on est en agglomération ou hors agglomération.

**En agglomération** : les cyclistes doivent se replacer en file indienne lorsque la route est trop étroite pour permettre le croisement avec les véhicules venant de face uniquement.



Les cyclistes peuvent donc rouler à 2 de front sans jamais devoir tenir compte du trafic venant de l'arrière. C'est un droit, mais pas non plus une obligation. Par courtoisie, les cyclistes, surtout s'ils circulent lentement, peuvent faire un geste en faveur des autres usagers et faciliter le dépassement en se rabattant quelques instants sur une seule file.

**Hors agglomération** : les cyclistes doivent se placer à nouveau l'un derrière l'autre lorsque le croisement n'est plus possible, ainsi qu'à l'approche d'un véhicule venant de l'arrière.

Donc hors agglomération, la file indienne s'impose pour les petits groupes de cyclistes quand du trafic arrive par l'arrière, ce qui n'est pas toujours hélas bien respecté.



Du côté des automobilistes et des autres usagers motorisés, la patience s'impose, car les cyclistes ont tout autant qu'eux le droit de circuler à leur rythme ! Et il ne faut certainement pas mettre en danger les cyclistes en les collant ou en tentant un dépassement risqué, comme on le voit malheureusement trop souvent. En ville, c'est même souvent inutile de dépasser un cycliste quand la circulation est dense, car celui-ci aura souvent tôt fait de rattraper l'automobiliste au feu rouge suivant et de repasser devant lui.

Rappelons enfin qu'il faut laisser un espace latéral minimal d'un mètre entre soi et le cycliste qu'on dépasse, ce qui nécessite d'avoir suffisamment de place et de temps pour effectuer le dépassement en toute sécurité, surtout si on dépasse un groupe de cyclistes !

Source : Police Fédérale.

## Jeu-test N° 118 ... Mots cryptés



Complète la grille à l'aide des définitions suivantes.  
 Pour t'aider le même numéro est toujours associé à la même lettre.

1. Endroit où se croisent deux ou plusieurs rues.
2. Endroit où doit marcher le piéton.
3. Accessoire obligatoire sur un vélo.
4. La personne qui conduit une voiture.
5. Accessoire destiné à amortir l'impact en cas d'accident.
6. Nom donné à une rue sans issue.
7. Le fait de réfléchir pour éviter un éventuel danger.
8. Endroit où ranger son vélo.
9. Forme du panneau " céder le passage ".
10. Mesure à garder pour rester en sécurité.

1			1	2	3	3	4	5	6	7	8	
2			8	3	6	8	8	6	9	3		
3			10	6	11	11	4	8	8	4		
4			1	6	11	12	7	1	8	4	7	3
5		13	2	3	4	-	1	14	6	1	10	
6				9	15	13	2	10	10	4		
7		13	3	4	16	6	9	3				
8		13	2	3	17	9	11	18				
9		8	3	9	2	11	18	19	4			
10												
			12	9	10	8	2	11	1	4		

La colonne en jaune donne un mot qui répond à cette définition :  
 " Il génère moins d'accidents qu'un feu lumineux " ta réponse : \_\_\_\_\_

**A renvoyer à la permanence APPER-Hainaut**

Rue Wibault-Bouchart, 24B - 7620 BLEHARIES.

R.C.

Nom : ..... Prénom : .....

Nom et prénom de ton instituteur (trice) : .....

Adresse de ton école et ta classe : .....

.....

Tu joues SEUL(E) ou POUR TA CLASSE ? (entoure ta réponse)

## Résultats du Jeu-test n° 117

Les élèves de 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> années de la classe de Madame Catherine Castel  
 Ecole Communale  
 Rue de la Citadelle, 12 à 7350 Montroeuil/Haine.

Bastien Coeuret de 6<sup>e</sup> année de la classe de Madame Amélie Pecquereau  
 Ecole Sainte Aldegonde  
 Chaussée d'Audenarde, 473 à 7742 Herinnes

Léo Vantorre de 2<sup>e</sup> année de la classe de Madame Céline Gahide  
 Ecole Communale  
 Rue de l'Ecole, 29 à 7620 Wez-Velvain

**Collège Notre-Dame de la Tombe**  
à Kain



*Label Européen des Écoles*

*Ecole maternelle et primaire*  
069 / 88.08.67

*Humanités générales et techn. transition*  
069 / 88.08.60

**De la maternelle à l'Université,**  
*une pédagogie du projet personnel,  
un accueil familial, une culture générale  
étendue, ouverte sur l'Europe et le monde.*




Est une publication de l'APPER-HAINAUT  
4 parutions par an

**Siège social :**

Rue Wibault-Bouchart, 24B  
7620 BLEHARIES  
www.apper-ht.be

**Editeur responsable :**

Claude Grolet  
claude.grolet@apper-ht.be

**Secrétariat et permanence :**

Roxane Colinet  
Tél. : 069.34.67.24  
Courriel : infos@apper-ht.be

**Rédaction :**

Claude Grolet - Rédacteur en chef  
Roxane Colinet - Secrétariat  
Daniel Coppin - Finances  
Marie Delécluse - Publicités

**Impression :**

RENDERSIMPRESSIONS

**Comptes bancaires :**

ING - BE04 3750 6812 8031  
BNP Paribas Fortis - BE47 2750 5191 7980  
Belfius - BE27 0882 1637 6073



La **solidarité**, c'est bon pour la santé.

**Auto-École Cathédrale**  
S.A.



DELHOUTE & FILS  
Agréée N° 2566

**Motos - Autos**  
**Poids lourds**

Rond point  
de l'Europe  
direction  
centre ville  
à 500 m

**Tél. 069/22 30 50**

35, Rue Saint-Jacques - 7500 TOURNAI

**Une équipe de professionnels,  
pour des formations de qualité !  
La sécurité routière, c'est notre métier**

**Vous souhaitez nous aider ...**

Faites-vous membre de l'APPER-Hainaut et recevez chaque trimestre notre revue " APPERIODIQUE " .

~ Cotisation annuelle 6 € ~

Votre versement peut être effectué sur un de nos comptes repris ci-dessus :

Avec la mention : cotisation 2019  
\*\*\*\*\*

Vous avez quelques heures de libre ...  
Venez nous rejoindre ...

**L'APPER cherche des bénévoles**

Pour faire face à nos engagements, nous recherchons de nouveaux bénévoles pouvant offrir quelques heures de leur temps, pour des ateliers de sécurité routière avec les enfants dans les écoles primaires de la province du Hainaut. Déplacements avec notre camionnette et repas du midi assurés.

**Vous êtes intéressé(e)s ...**

Contactez le secrétariat au 069.34.67.24  
Par mail : infos@apper-ht.be  
Visitez notre site : www.apper-ht.be

## Centre d'accueil de jour

### La Vertefeuille A.S.B.L.

Maison de repos - Maison de repos et de soins  
Résidence-services - court séjour - Accueil de jour

**069 668 700**

*info@vertefeuille.be*



## La Table d'Éric

RESTAURANT - ST MAUR (TOURNAI)

Tél.: +32(0)69 22 41 70 • Fax: +32(0)69 84 22 58

Ouvert le lundi midi - jeudi midi - vendredi midi & soir  
samedi soir - dimanche midi



Spécialiste en technologies mobiles

Chaussée d'Antoing, 55  
7500 Tournai

Tél. 069.66.95.10

[www.bizzdev.com](http://www.bizzdev.com)



Bureaux et magasins:

Avenue de Maire, 9 - 7500 Tournai  
Tél.: 069/88.84.88 - Fax: 069/21.59.03

[www.dapsens-soyer.be](http://www.dapsens-soyer.be)

**Avec la sympathie**  

---

**de CBC Assurances**

Pour connaître l'agent d'assurances CBC  
le plus proche de chez vous, appelez le  
0800 96 412 ou surfez sur [www.cbc.be](http://www.cbc.be)

CBC Assurances  
Société du groupe KBC



**notélé**  
*la télé de  
tous les jours !*